

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 7-390-1929 chargeant M. l'administrateur Badin de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence du Gouverneur,

n° 7-390-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 mai 1929

Numéro JO
n° 390 du 31/05/1929

Date du numéro
31 mai 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le départ en tournée de M. le Gouverneur par intérim

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — M. Badin (René), administrateur de 1er classe des colonies, chef de cabinet du gouverneur, est chargé de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence du gouverneur.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

G. COCHARD.